

REGLEMENT INTERIEUR ROCK SCHOOL

2025-2026

Calendrier, horaires et lieux

La date de début des cours est fixée au lundi 15 septembre 2025. La fin des cours est fixée au 19 juin 2026.

Les cours et ateliers ne sont pas dispensés pendant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Il n'y aura pas de cours ni d'ateliers :

- du lundi 20 octobre au dim. 2 novembre 2025 (vacances de Toussaint) ;
- le mardi 11 novembre 2025 ;
- du lundi 22 décembre 2025 au dim. 04 janvier 2026 (vacances de Noël) ;
- du lundi 9 février au dim. 22 février 2026 (vacances d'hiver) ;
- du lundi 6 avril au dim. 19 avril 2026 (vacances de Pâques)
- le vendredi 8 mai 2026 ;
- le jeudi 14 mai 2026 ;
- le lundi 25 mai 2026.

Les cours se déroulent à Tarnos, dans les locaux situés espace Nelson Mandela, 1 allée de la ferme, et à Bayonne, dans les locaux du Pavillon Y, situés 3 chemin de Mousserolles :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 13h00 et 21h30 ;
- Le mercredi entre 9h00 et 21h00.

Fonctionnement des Cours et Ateliers

Le temps d'installation et de rangement du matériel est inclus dans la durée globale du cours ou de l'atelier.

Les Ateliers de groupe (pratique instrumentale collective) seront proposés par LA LOCOMOTIVE, à l'issue des vacances de la Toussaint et ce jusqu'à la fin de l'année. Chaque atelier, d'une durée d'une heure et 30 minutes, est dispensé une fois tous les 15 jours.

Seuls les adhérents suivant des cours collectifs ou individuels peuvent participer à un atelier de groupe.

Les conditions de participation et de déroulement ainsi que les modalités d'inscriptions seront définies par les intervenants pédagogiques.

Afin de permettre à chaque élève de pratiquer en groupe, la semaine précédant chaque vacances scolaires est dédiée à des regroupements collectifs qui se dérouleront à Bayonne (Entre le Pavillon Y et le Magneto).

Ces regroupements permettent notamment à chacun.e de découvrir d'autres instruments et de rencontrer et d'échanger avec les élèves des autres cours.

Absences

Les cours et les ateliers auxquels les élèves ne peuvent assister ne pourront faire l'objet de rattrapage.

Dans le cas où un élève est absent à plus de 3 cours consécutifs sans justification, l'intervenant pédagogique se réserve le droit de ne plus accepter cet élève. Aucun remboursement ne sera effectué par LA LOCOMOTIVE.

Dans le cas d'absence du professeur, vous serez prévenu par ce dernier ou le coordinateur Rock School.

Les cours seront rattrapés (selon les disponibilités de chacun en période de vacances scolaires ou sur un jour férié par exemple) ou annulés suivant les cas comme expliqué ci-dessous :

Maladie (- de 2 semaines)	Rattrapage
Maladie (+ de 2 semaines)	Recherche d'un remplaçant pour la période d'absence Si pas de remplacement, remboursement pour les personnes qui le souhaitent
Jours fériés	Annulation
Élément météorologique exceptionnel ne permettant pas de se rendre au lieu de travail (neige, inondation, alerte rouge météorologique ...)	Annulation

Durée et tarifs des Cours et des Ateliers

		Durée des cours	Tarif annuel / personne	Réduction famille (1)	Réduction spécifique (2)
ADHESION INDIVIDUELLE <i>Impérative pour bénéficier des cours de la RockSchool</i>			5 €		
COURS COLLECTIFS	Guitare, basse, batterie, claviers, chant, MAO ⁽³⁾	50 minutes	450 €	30 €	30 €
	Chorale adulte	50 minutes	190 €	15 €	15 €
	Eveil musical	45 minutes			
	<i>Enfants de la moyenne section de maternelle au CE1</i>	30 minutes (Pour les PS)			
COURS INDIVIDUELS ⁽⁴⁾	Guitare, basse, batterie, claviers, chant, MAO ⁽³⁾	50 minutes	1 340 €	30 €	30 €
		25 minutes	670 €	15 €	15 €
ATELIERS DE GROUPE		1 h 30 tous les 15 jours	130 €		

- ⁽¹⁾ *A partir du deuxième membre inscrit dans un même foyer fiscal sur présentation d'un justificatif.*
- ⁽²⁾ *réduction applicable sur présentation d'un justificatif aux élèves bénéficiaires du RSA, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi inscrits.*
- ⁽³⁾ *Enfants à partir du CE1*
- ⁽⁴⁾ *Sur demande et selon les disponibilités des professeurs.*

Conditions Financières

Généralités

Le statut d'adhérent de l'Association représente un engagement strict pour la période qui s'étend du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le statut d'élève de l'Association représente un engagement strict qui débute à la date d'inscription et se termine le dernier jour de l'année scolaire en cours.

En vertu de ces engagements, l'adhérent, l'élève ou leur représentant.e ne saurait exiger un remboursement financier, sous réserve d'une situation très exceptionnelle décrite de manière circonstanciée, ainsi que d'un avis favorable émis par le Bureau de l'Association après analyse de la situation.

Il est à noter qu'aucun remplacement d'enseignant en cours d'année, ni qu'aucune modification pédagogique de la part d'un enseignant, ne saurait constituer un motif légitime de non-paiement des cotisations dûes.

Modalités de Paiement

Plusieurs possibilités de paiement sont proposées lors de l'inscription :

- en espèce pour le montant total ;
- par Carte Bancaire pour un montant total ;
- par Carte Bancaire lors de l'inscription via la page internet dédiée sur Assoconnect, en une ou 10 fois.
- par chèque, en une ou plusieurs fois sans frais (10 fois maximum ; dernière cheque au mois de juin) ;
- par virement bancaire, en une seule fois

Lors de votre inscription, l'équipe se tient à votre disposition pour valider avec vous les modalités de paiement.

Continuité pluriannuelle et globale des cours

En fonction des disponibilités de l'équipe pédagogique, l'Association ne peut assurer que la continuité quantitative des cours ne sera pas perturbée d'une année sur l'autre. Elle ne peut donc pas assurer non plus que chaque élève pourra retrouver une place disponible dans le même cours durant l'année scolaire suivante.

Responsabilité juridique

L'Association LA LOCOMOTIVE est assurée en responsabilité civile auprès de la MAIF. Elle couvre les élèves adhérents dans les locaux de l'Association uniquement pendant les horaires des cours. Les parents d'élèves sont donc priés de déposer les enfants à l'heure exacte du cours et de venir récupérer ces derniers à l'issue de ce cours. L'Association décline toute responsabilité en dehors de la durée du cours. Des sanctions pourront être prises si un parent d'élève ne respecte pas ce règlement, allant de l'exclusion provisoire de l'élève jusqu'à son exclusion définitive.